

Fiche d'accompagnement



Cette fiche précise le contenu de la brochure.

Elle présente son objet principal et énumère les thèmes abordés.

Elle peut être l'objet d'une animation-débat sur les enjeux socio-économiques et politiques dans lesquels s'inscrit cette publication.

Cette fiche est librement téléchargeable sur le site de l'Atelier des Droits Sociaux

Repandre des études quand on est au chômage

Promouvoir l'épanouissement personnel ou les politiques d'activation ?

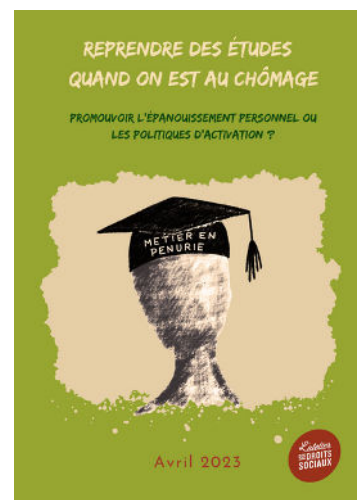
Auteurs : **Anne-Catherine Lacroix** et **Jérôme Roland**
Service Emploi-Sécurité sociale

Éditeur : **L'Atelier des Droits Sociaux** asbl

Édition : **Avril 2023**

Format : **en téléchargement gratuit**

Thématique : **Droit de la sécurité sociale,
assurance chômage**



Thème principal

Depuis 1985, il est possible, sous conditions, de suivre des études de plein exercice tout en percevant des allocations de chômage ou d'insertion et en étant dispensé de certaines obligations. Cette possibilité n'est donc pas neuve et a même connu des changements successifs qui font qu'aujourd'hui, la situation est telle que la reprise d'études est notamment conditionnée au fait de reprendre des études qui mènent à des métiers en pénurie.

Il en résulte des demandes régulières de la part de demandeurs et demandeuses d'emploi, soucieux ou soucieuses de savoir si les études envisagées sont bien reprises dans la liste des études menant à un métier dit "en pénurie de main d'œuvre".

Nous nous réjouissons qu'un droit à la formation soit possible, c'est évident. Et si cela permet l'épanouissement, nous y sommes encore plus favorables. Nous rappelons cependant qu'un métier en pénurie est un métier pour lequel il n'existe pas un nombre suffisant de demandeurs et demandeuses d'emploi pour satisfaire l'ensemble des opportunités connues des services régionaux de l'emploi. C'est donc un critère purement quantitatif, basé sur les offres d'emploi qui passent par les services régionaux, et qui ne dit rien, ni des raisons pour lesquelles l'emploi ne rencontre pas de candidats disponibles, ni de la qualité de l'emploi proposé.

Objectifs

Permettre au public de comprendre les règles qui régissent la reprise d'études de plein exercice pendant une période de chômage, des règles par ailleurs différentes selon les régions. Plus largement, la brochure invite aussi à s'interroger sur la notion de "pénurie de main d'œuvre" et l'obsession politique "d'intégrer" des personnes sans emploi dans des secteurs dits "en pénurie de main d'œuvre".



Pistes d'animation

Utilisée dans le cadre d'une animation, la brochure permet de développer les thèmes suivants :

- la notion de dispense en matière de chômage ;
- les obligations qui incombent aux personnes sans emploi ;
- les conditions permettant l'octroi d'une dispense par le service régional de l'emploi ;
- l'influence du parcours de la personne sans emploi dans la possibilité de bénéficier, ou non, d'une telle dispense ;
- la définition et les critères permettant d'établir des secteurs considérés comme étant en pénurie de main-d'œuvre ;
- etc.


La brochure permet ensuite d'aborder des questions plus générales selon diverses propositions de thèmes à débattre




Propositions de thèmes à débattre

- Le droit à la formation doit-il être conditionné quand on est une personne sans emploi ?
- Se former à un métier en pénurie est-il nécessairement garant d'un emploi à venir ?
- Quelle place pour l'épanouissement personnel et les projets professionnels personnels dans le monde de l'assurance chômage ?
- Viser un taux d'emploi toujours plus haut n'est-il pas une chimère potentiellement destructrice pour des personnes sans emploi toujours plus contraintes et mises sous pression ?
- Définir des critères de métiers en pénurie sur base des seules offres reçues par les services régionaux de l'emploi est-il pertinent ?
- Conditionner la reprise d'études par l'absence de diplôme de l'enseignement supérieur n'est-il pas un frein à la reconversion professionnelle ?
- La formation dans des métiers en pénurie pourrait-elle devenir obligatoire pour maintenir un droit au chômage comme le suggèrent certaines formations politiques ?

L'Atelier des Droits Sociaux

 rue de la Porte Rouge 4 - 1000 Bruxelles

 02 512 02 90

 <https://ladds.be>